

Projet éolien de Saint-Benoît-sur-Seine

Lettre d'information #1

Mars 2025

LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET

Madame, Monsieur



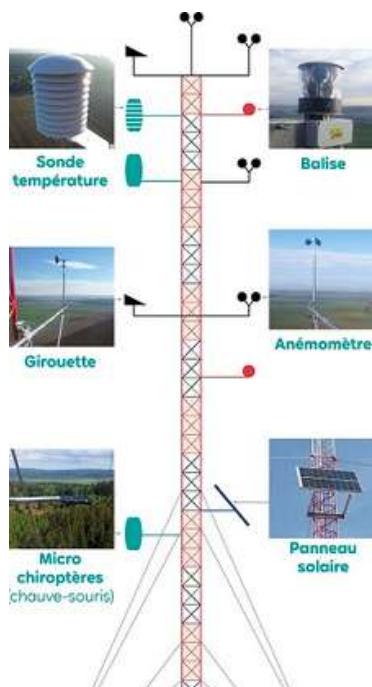
Depuis quelques mois, nous étudions l'opportunité de réaliser un projet éolien sur la commune de Saint-Benoît-sur-Seine en extension du parc existant. En 2024, une première phase de pré-faisabilité nous a permis de nous assurer de l'accord des élus de votre commune ainsi que des propriétaires et exploitants de la zone de projet pour le lancement d'études.

Aujourd'hui, nous sommes prêts à démarrer les études qui composent un projet éolien et durent deux ans environ : paysagères, acoustiques, environnementales, mesures de vent. Les résultats nous permettront de répondre aux questions que vous vous posez : combien d'éoliennes, de quelle taille et à quels emplacements.

Ce projet de transition énergétique et écologique, nous le développerons en toute transparence et en concertation. Un site internet dédié aux avancées du projet sera créé prochainement, nous vous transmettrons le lien dans une prochaine lettre d'information.

Je me tiens à votre disposition pour toute question.
Bonne lecture !

Anne LENTILHAC,
Cheffe de projets éoliens



La première étape du projet : L'installation d'un mât de mesure des vents

Dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et locales sur la ressource en vent. La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne) dépend en partie de ces données.

Un mât de mesure des vents a donc été installé fin février au sein de la zone de projet, pour une durée d'environ deux ans. Ce mât mesure 104,5 mètres de hauteur.

Il comporte des girouettes et anémomètres à différentes hauteurs. Ces instruments nous donneront des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants. Des micros seront également installés pour enregistrer l'activité des chiroptères (chauves-souris) en altitude, dans le cadre de l'étude environnementale.

Le projet en synthèse

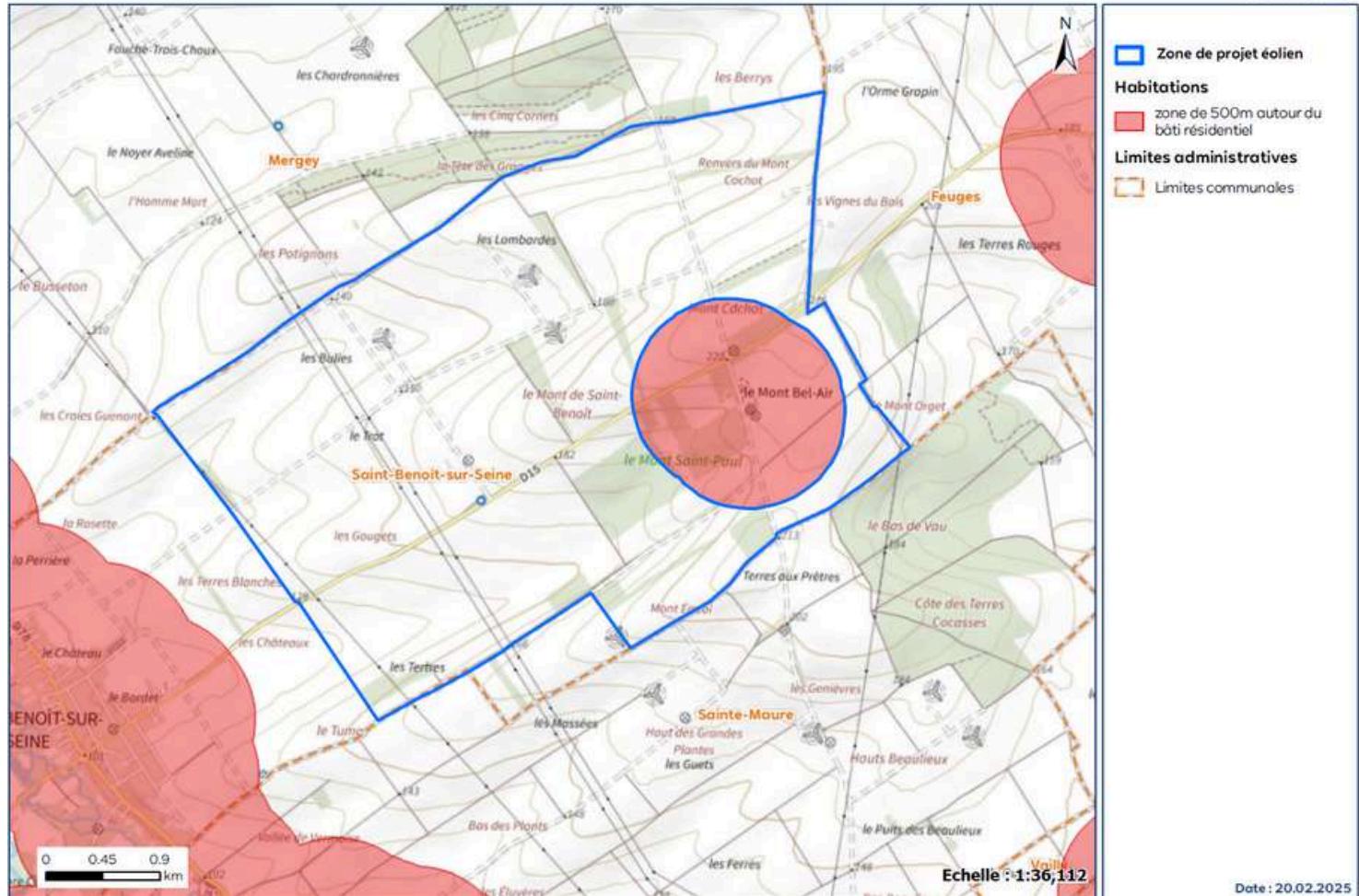
OÙ SE SITUE LA ZONE DE PROJET ?

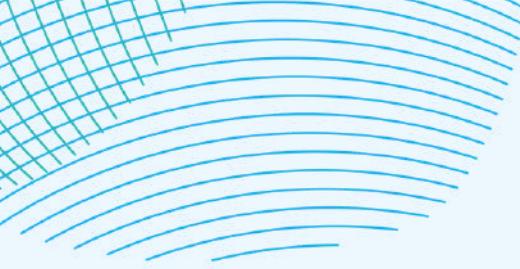
Dans le cadre d'un projet éolien, la zone de projet est le résultat de la superposition de plusieurs contraintes réglementaires : humaines, aéronautiques, environnementales et paysagères. Ces contraintes sont par exemple le respect d'une distance minimum d'éloignement aux habitations, aux routes et aux lignes électriques. Il faut également respecter le plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Troyes, les contraintes du radar militaire situé à Prunay-Belleville et du radar météo d'Arcis-sur-Aube.

La prise en compte de ces contraintes nous a permis de dégager une zone potentiellement favorable au développement d'un projet de parc éolien, située à l'Est de la commune de Saint-Benoît-sur-Seine, en extension du parc éolien déjà existant. Celle-ci apparaît en bleu dans la carte ci-dessous.

Projet éolien de Saint-Benoit-sur-Seine

RWE





Les avantages de l'éolien



Une production propre

12 mois, c'est le temps dont a besoin une éolienne pour produire la quantité d'énergie¹ qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique. Pendant l'exploitation, l'éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre et ne produit aucun déchet.

Une technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10.

Une faible emprise au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol, elle n'est pas concurrente des activités agricoles.

Une industrie compétitive

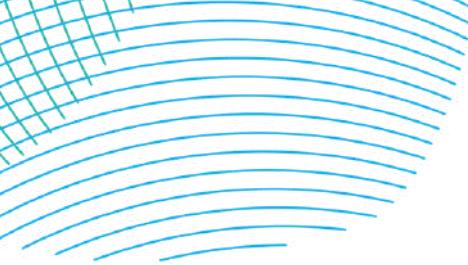
L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la moins chère, et s'approche des tarifs de l'énergie électronucléaire¹.

Une ressource importante et inépuisable

Grâce à ses façades maritimes, la France possède le 2^e gisement de vent en Europe. À un instant T, le vent souffle toujours quelque part sur le territoire.

Une technologie réversible

Les éoliennes sont démontées complètement et leurs fondations démantelées avant remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc. Aujourd'hui, une éolienne est recyclable à plus de 90 % en fin de vie².



Le planning du projet

Le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France) et s'appuie sur d'importantes études qui seront réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturalistes, paysagers et acoustiques notamment. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition du projet éolien : nombre, gabarit et emplacements des machines.



Un projet créateur de valeur pour votre territoire et ses habitants

Un projet éolien génère des retombées économiques pour le territoire d'implantation, sous de multiples formes. Premièrement, sous la forme de taxes perçues par la commune (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Cotisations Foncière des Entreprises etc.) Des estimations pourront être présentées lorsque le nombre d'éoliennes et leur puissance seront connus plus précisément.

Vous pourrez également en profiter à travers des mesures volontaires proposées par RWE Renouvelables France aux habitants de Saint-Benoît-sur-Seine. Ces mesures pourront prendre diverses formes (financement de travaux d'économies d'énergie, dispositif de tarif d'électricité avantageux, bourse aux arbres,...) et seront travaillées en co-construction avec vous. Nous vous tiendrons informés au cours du développement du projet.

Enfin, un projet éolien nécessite un fort recours à de la main d'œuvre locale, et ce, à n'importe quelle phase du projet : réalisation des études techniques, construction du parc, réalisation de la maintenance, réalisation des mesures de suivis etc. Les parcs éoliens sont donc des infrastructures créatrices de dynamisme économique à l'échelle locale !

Les études relatives au projet

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une autorisation environnementale délivrée par la Préfecture. Une étude d'impact est alors réalisée et s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études indépendants. Les résultats des différentes études permettent de préciser le projet (nombre, gabarit, emplacement des éoliennes) et seront annexés au dossier de demande d'autorisation environnementale.



L'étude environnementale

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation des zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet. Pour les chauves-souris, ces expertises de terrain sont complétées par des écoutes, au sol et en hauteur, réalisées en continu à l'aide de micros fixés sur le mât de mesure à différentes hauteurs. Dans un second temps, l'étude visera à proposer des mesures pour **Eviter-Réduire-Compenser*** les impacts négatifs. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant ENVOL ENVIRONNEMENT.

L'étude paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet éolien de Saint-Benoit-sur-Seine afin d'évaluer la sensibilité paysagère du territoire : présence de monuments historiques, de sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager recense les zones de visibilité du projet éolien et réalise des photomontages pour simuler l'impact visuel du parc depuis une quarantaine de points de vue. A partir de là, l'implantation est réétudiée pour atténuer la visibilité.

L'étude acoustique

L'étude acoustique consiste à poser des sonomètres au sein des habitations proches de la zone de projet durant 4 à 6 semaines (avec l'accord des riverains concernés). Les données récoltées permettent de connaître précisément l'ambiance sonore de la zone, et surtout de simuler l'impact acoustique du parc. Cela permettra d'anticiper d'éventuels dépassements réglementaires, en corrélant les données aux conditions météorologiques, mais également aux périodes de la journée, et ainsi prévoir le bridage voire l'arrêt des éoliennes sur ces périodes.

*Zoom sur les mesures éviter, réduire, compenser (E.R.C)

Un projet éolien passe par une étude d'impact : dans un premier temps, il s'agit d'évaluer l'état initial de la zone étudiée et les impacts "bruts" générés par le parc éolien. Dans un deuxième temps, il s'agit de proposer l'ensemble des mesures nécessaires pour Eviter, Réduire ou, en dernier recours, Compenser (dans cet ordre) ces impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible.

L'ensemble des mesures pour le projet éolien de Saint-Benoit-sur-Seine sera déterminé dans la deuxième moitié de l'année 2026.



Qui sommes-nous ?

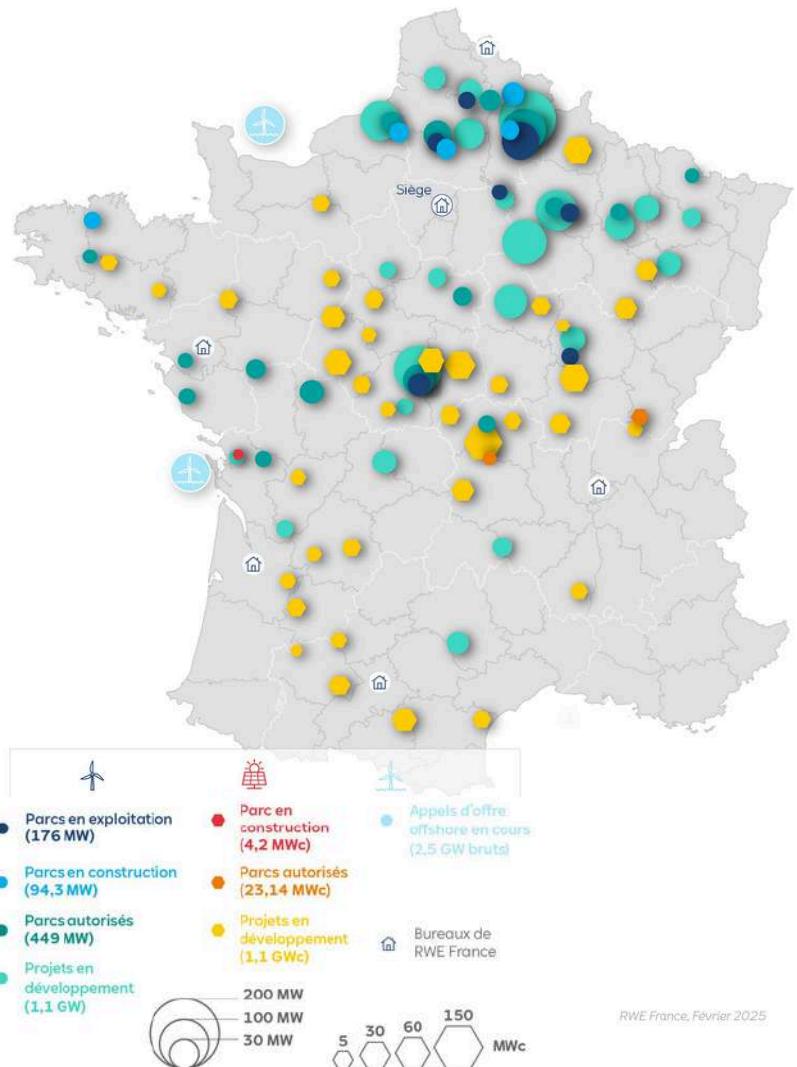
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 1 GW de projets éoliens terrestres et 1 GWc de projets solaires et a mis en service environ 175 MW en 2 ans.

Il est par ailleurs positionné sur deux appels d'offres éoliens en mer française et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène. S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Contacter la cheffe de projet



Anne Lentilhac
anne.lentilhac@rwe.com
 50 rue Madame de Sanzillon
 92 110 Clichy

Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur notre site ici :
<https://fr.rwe.com/>

